

# La stratégie de prise du pouvoir du FPR

## par le Colonel BEM Vincent André



### *Situation générale*

Le 01 octobre 1990, le Front patriotique rwandais (FPR), sous la direction de Fred Rwigema, déclenche une attaque de type conventionnel avec comme objectif la prise de Kigali. Cette action se solde par un échec. Fred Rwigema connaît une fin tragique dans des circonstances toujours non élucidées. Paul Kagame, le nouveau commandant du FPR, opte pour une reprise des hostilités s'inspirant dans un premier temps, des principes de la guerre de guérilla (janvier 1991-mai 1992). Dans un deuxième temps, succès aidant et concrétisé par la conquête d'une portion significative du territoire rwandais, il se tourne vers une guerre de type plus conventionnel (février 1993- juillet 1994).

### *Principes de la guerre de guérilla*

Des divers écrits portant sur ce sujet, six principes se dégagent.

- Ø Disposer d'une base arrière inexpugnable et inviolable. Le terme « sanctuaire » prend ici toute sa signification.
- Ø S'attaquer à un ennemi entraîné à mener une guerre conventionnelle dont le but consiste en l'anéantissement de l'adversaire et/ou la conquête d'un objectif principal lors d'une bataille décisive. Les forces armées de cet ennemi disposent de moyens logistiques et d'éléments de transmission relativement lourds et vulnérables. Les procédures de commandement sont trop élaborées, peu réactives et lentes.
- Ø Les Forces dont dispose l'ennemi doivent être numériquement inférieures à celles qui lui permettraient de contrôler, protéger et défendre tout le territoire.

- Ø Disposer au sein de la population du territoire convoité d'un soutien de l'ordre de 2 % au minimum.
- Ø Se constituer une Force bien entraînée, disciplinée, motivée et autonome logistiquement qui combinant vitesse de déplacement, endurance, exploitation judicieuse du terrain, collecte du renseignement performante exercera, par une présence à la fois constante, diffuse et déstabilisante car imprévisible, une pression continue sur l'ennemi.
- Ø Avoir à sa disposition un armement tel que des frappes significatives puissent être infligées.

### *Mise en œuvre de ces principes et leur réalité sur le terrain*

Un regard sur les événements survenus au Rwanda de janvier 1991 à mai 1992 permet d'apprécier la mise en œuvre et la réalité de ces principes.

#### Premier principe

Un simple coup d'œil sur une carte de la région fait apparaître clairement que l'Ouganda de Yoweri Museveni a offert au FPR le sanctuaire indispensable à la conduite d'actions du type « Hit and Run » menées sur le sol rwandais et spécifiques à ce type de guerre. Il lui permettait d'y stationner ses troupes et de les entraîner en toute sécurité ainsi que d'y organiser son appui logistique et médical, le tout avec l'aide de l'armée ougandaise, de laquelle, par ailleurs, bon nombre de cadres du FPR étaient issus.

#### Deuxième principe

Les Forces Armées Rwandaises (FAR), de l'ordre de +/- 8.000 militaires et gendarmes en octobre 1990, étaient formées et structurées selon le modèle conçu dans l'optique d'une guerre conventionnelle. De par cette orientation, elles présentaient les caractéristiques requises par ce principe, à savoir : moyens logistiques et éléments de transmission lourds et vulnérables, procédure de commandement peu réactives et lentes. Elles constituaient donc une cible de choix pour le FPR.

### Troisième principe

Après l'attaque surprise du 1er octobre 1990 et, en dépit de l'échec encouru par le FPR, il est apparu très clairement que les effectifs des FAR n'étaient pas à même de contrer la menace potentielle que représentait le FPR opérant, en toute sécurité, à partir de ses bases arrières situées en Ouganda. Cette frontière rwando-ougandaise, derrière laquelle s'abritent les provinces les plus peuplées et les plus fertiles, devait être à tout prix protégée. Elle s'étend sur 150 Km et présente le relief accidenté qui caractérise le Rwanda surnommé à juste titre le pays des « mille collines ».

De plus, la crainte de l'ouverture d'un second front répondant à une menace en provenance du Burundi, pays dont le gouvernement était favorable au FPR car de même origine ethnique, a toujours été présente et lancinante.

Ces deux facteurs expliquent le « gonflement » subit des effectifs des FAR. En quelques mois, le chiffre de 30.000 militaires a été atteint, ce qui a permis la création de 28 bataillons. Il va sans dire que cette mutation s'est faite au détriment de la qualité de l'instruction du soldat et de la formation des cadres.

Malgré ce recrutement massif, les FAR étaient numériquement incapables d'assurer la défense hermétique de la frontière nord et encore moins de protéger et contrôler l'ensemble du territoire.

En effet, cette défense type « ligne Maginot » s'étirant sur 150 Km et la minceur des effectifs clouèrent les unités des FAR sur des positions sans appui mutuel, les privèrent de toute initiative et les laissèrent à la merci d'un pilonnage incessant réalisé par des éléments positionnés en Ouganda. Cette défense perméable permit ainsi au FPR de s'infiltrer, de couper les lignes d'approvisionnement des FAR, d'encercler le point d'appui choisi pour objectif, de le pilonner à souhait et de porter l'estocade finale à un adversaire déboussolé, démoralisé, n'offrant guère de résistance et préférant la fuite au combat.

De plus, cette même minceur des effectifs ne permit pas d'organiser une relève

régulière des troupes en ligne. Après quelques mois de présence continue sur les positions dans ces conditions, il tombe sous le sens que motivation, combativité et discipline des unités des FAR en pâtirent. Les cas de désertion se multiplièrent également.

#### Quatrième principe

Au vu de l'accueil réservé en décembre 1993, par une certaine frange de la population rwandaise au bataillon FPR, qui prenait ses quartiers à Kigali, il ne fait aucun doute que le FPR disposait largement du soutien demandé au sein de la population..

#### Cinquième et sixième principes.

L'analyse du raid mené en janvier 1991 sur Ruhengeri montre à quel point ces deux principes étaient maîtrisés et appliqués.

L'aptitude du FPR à exécuter cette opération indique clairement la mesure dans laquelle le FPR disposait d'une Force bien entraînée, motivée, disciplinée, autonome logistiquement et dotée d'un armement significatif.

La question de la provenance de cet armement est commune à celle qui se pose dans tous les conflits de « basse intensité ». L'existence d'un sanctuaire basé en Ouganda est une partie de la réponse.

Cette aptitude démontre également combien le commandement du FPR avait intégré les préceptes de la conduite d'opérations dans le cadre d'une guerre de guérilla, intégration qu'il avait eu l'occasion de peaufiner aux côtés de Yoweri Museveni durant des années d'une lutte similaire contre Milton Obote :

- Ø adopter une procédure de commandement souple et réactive ;
- Ø organiser la collecte préalable et performante du renseignement (Objectif, Ennemi, Terrain) ;

- Ø reconnaître en détail le terrain permettant de mener à bien une infiltration de nuit longue et ardue ;
- Ø de par une frappe surprise et décisive neutraliser la garnison locale, s'emparer de la prison, libérer les prisonniers « politiques » de poids et éliminer certains notables du régime.

### *Actions subversives complémentaires*

La guerre de guérilla menée sur le terrain s'inscrit dans un cadre plus vaste dans lequel on peut distinguer trois volets complémentaires, indispensables et sous-jacents. Ils relèvent de la subversion.

Ø Le premier porte sur les actions politiques menées au niveau international et son pendant médiatique afin de justifier et de conférer légitimité et respectabilité à la guerre de guérilla entreprise.

Ø Le deuxième consiste à s'immiscer dans la politique intérieure afin de fragiliser le régime adverse et de le déstabiliser par la diffusion, via les médias, d'une propagande subversive.

Ø Le troisième vise à la déstabilisation socio-économique du territoire convoité par des actes de terrorisme pur : attaques contre les moyens de transport et infrastructures publiques, attentats, assassinats ciblés ou aveugles et autres actes similaires.

Les effets des deux premiers volets, tout en étant distincts quant à leur sphère d'intérêt, procèdent du principe des vases communicants.

### *La réalité de la subversion*

#### Volet politique internationale et médias

Comme déjà cité plus haut, la guerre d'agression déclenchée par le FPR débute en octobre 1990. Le mur de Berlin est tombé. La « guerre froide » se termine. Une vague de puritanisme démocratique voit le jour dans bon nombre de démocraties

occidentales. Du jour au lendemain, les régimes à parti unique, tolérés et soutenus dans le cadre de la défunte « guerre froide », sont déclarés infréquentables. Tel fut le cas, entre autres, du Zaïre de Mobutu et du Rwanda d'Habyarimana.

Cette attitude des capitales occidentales a permis au FPR de se profiler comme un mouvement libérateur ayant pour but de renverser un régime inique, car à parti unique, et de le remplacer par un gouvernement s'inspirant des valeurs prônées par ces dernières dont l'angélisme de certaines laisse rêveur.

Un élément supplémentaire est à prendre en considération. L'Eglise catholique exerçait une influence profonde au Rwanda et ce, entre autres, de par ses actions efficaces dans les domaines de l'enseignement et des soins de santé. Cette influence irritait au plus haut point les adeptes de la libre pensée. Ici aussi, le FPR apparaissait pour plus d'un comme un mouvement « libérateur » et « progressiste ».

Les faits suivants montrent la maîtrise avec laquelle la diaspora tutsi a diffusé ce message et en a exploité avec succès les retombées.

Ø Peu de temps après l'ouverture des hostilités, le FPR a été autorisé à ouvrir une représentation officielle à Bruxelles et ce, alors que le conflit croissait en intensité. Tout commentaire est superflu.

Ø La commission des droits de l'homme a mené une enquête d'une durée de trois semaines au Rwanda en janvier 1993. Le rapport de cette enquête, plus que favorable au FPR, était dévastateur pour le gouvernement Habyarimana. Ce rapport, blanc-seing accordé par la communauté internationale au FPR, lui conférait une respectabilité incontestée, respectabilité dont Paul Kagame bénéficie, par ailleurs, toujours. Lorsque l'on sait que les enquêteurs de ladite commission n'ont eu accès à la zone contrôlée par le FPR que pendant quelques heures, des questions se posent quant à l'objectivité et à l'impartialité des enquêteurs.

Ø Quel ne fut pas l'étonnement des premiers diplomates belges, reprenant contact avec le Rwanda en août 1994, de constater que la Grande-Bretagne avait ouvert une représentation officielle à Kigali, ce dont elle s'était soigneusement abstenue auparavant. Ce subit intérêt des Britanniques pour le nouveau régime instauré par le FPR a laissé les acteurs de terrain dubitatifs.

Ø La séance d'accolades entre Paul Kagame et George Bush, lors de la visite de ce dernier à Kigali en février 2008, ne laisse subsister aucun doute quant aux liens étroits qui unissaient et unissent les deux pays. Ces liens se traduisent par une aide financière depuis 1994 de l'ordre de 800 millions d'euros dans les domaines de l'économie, de la justice et de la santé. Le volet militaire n'est pas en reste, une coopération intense s'est mise en place.

Comme déjà mentionné, la localisation de la base arrière du FPR en Ouganda ainsi que l'attitude des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne décrite plus haut sont des éléments certains de la réponse à la question pertinente portant sur l'identité du ou des bailleurs de fonds de l'effort de guerre du FPR. Le prétendu financement de cet effort par la diaspora tutsi n'est qu'un leurre.

L'image à vocation libératrice et progressiste du FPR fut relayée plus que complaisamment par les médias qui avaient choisi leur camp. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les articles parus dans deux journaux francophones bruxellois éminemment critiques à l'égard du gouvernement d'Habyarimana et laudatifs pour le FPR. Les auteurs de ces articles sont bien connus et toujours en activité. Articles qui, soit dit en passant, n'ont pas peu contribué à la création de ce sentiment anti-belge souvent évoqué depuis et combien compréhensible.

#### Volet intérieur rwandais et médias

Le régime d'Habyarimana, décrié car à parti unique, fut contraint de se plier aux règles du jeu démocratique voulu par la communauté internationale. En 1991, le chef de l'Etat se départait de son pouvoir absolu et le multipartisme était introduit. Entre 1991 et 1993, quinze partis virent le jour.

Force fut de constater que ces nouveaux partis ne véhiculaient aucun message à base idéologique, philosophique ou socio-économique. Ils incarnaient les clivages existant au sein de la société rwandaise, à savoir : le clivage ethnique Hutu / Tutsi et le clivage régional Hutu du Nord / Hutu du Sud.

Assez paradoxalement dans un pays faisant face à une guerre d'agression, ces partis, qui auraient eu tout intérêt à réunir les forces vives de la Nation, les gaspillèrent en de vaines joutes politiques stériles car visant uniquement à conquérir une parcelle du pouvoir.

Cette libéralisation offrait au FPR l'occasion rêvée de s'immiscer dans l'arène politique rwandaise. Outre certains partis qui lui étaient ouvertement favorables, il lui fut aisé d'exploiter la rivalité exacerbée, suicidaire pour l'ethnie hutu, entre le parti de Faustin Twagiramungu (MDR) et le parti du président Habyarimana (MRND) ainsi que les tensions ethniques et/ou régionales latentes au sein des autres partis. Cette mutation imposée à une société dépourvue de culture démocratique et de maturité la déstabilisa totalement.

L'effet « vases communicants » et son efficacité entre les deux volets, politique internationale et politique intérieure rwandaise, est donc ici patent.

Il est à noter que ces remous politiques ne restèrent malheureusement pas sans effet au niveau de la motivation des unités des FAR.

L'introduction du multipartisme alla de pair avec la libéralisation de la presse. Cette mesure permit l'éclosion de nouveaux titres, de l'ordre d'une soixantaine et ce, en dehors des publications habituelles au nombre de dix-sept. Les écoles de journalisme ne foisonnant pas au Rwanda, la qualité de ces nouveaux titres fut déplorable. A l'exception de quelques revues telles que Dialogue ou Forum Paix et Démocratie, elle s'apparentait à celle de propos tenus par des habitués de comptoir proférant des vérités de cet ordre et éructant menaces et insultes à l'égard de personnes ne partageant pas leurs vues.

Il va sans dire que le FPR, profitant de la gabegie existante dans le monde « journalistique » rwandais, ne manqua pas d'utiliser ce média et de parfaire ainsi son action déstabilisatrice de la société rwandaise. Cette action fut complétée par Radio Muhabura qui commença ses émissions dès 1991.

Volet terrorisme



Les actes relevant du terrorisme perpétrés par le FPR furent nombreux et s'inscrivaient dans cette logique de déstabilisation. Il suffit de se rappeler :

- Ø le plastiquage des boîtes postales des bâtiments de la Poste ;
- Ø le plastiquage de la gare routière de Kigali ;
- Ø la pose d'engins explosifs à bord des bus ;
- Ø la pose de mines sur le réseau routier ;
- Ø les jets aléatoires de grenades sur les voies publiques à la nuit tombée.

A cela s'ajoutaient les assassinats politiques perpétrés par le FPR. Emmanuel GAPYISI, un des dirigeants de poids du principal parti d'opposition (MDR), qui avait déclaré « ne pas accepter un pouvoir imposé par la force et avait affirmé que l'ennemi N° 1 était le FPR »[1], fut assassiné le 18 mai 1993.

La liquidation de Félicien GATABAZI, secrétaire exécutif du PSD, eut lieu le 21 février 1994. Il avait déclaré : « notre parti n'a jamais accepté de se mettre sous la coupe du MRND et ne se mettra jamais sous la tutelle du FPR »[2].

Ces deux assassinats marquants ne sont que la pointe de l'iceberg. L'élimination des personnalités de l'Etat, des notables et élus communaux a été systématiquement et impitoyablement réalisée par le FPR lors de toutes les phases de la guerre d'agression menée au Rwanda. Les structures de l'Etat étaient donc clairement visées et déstabilisées de ce fait.

Quant à la population hutu se trouvant dans les zones conquises par le FPR, elle fut expulsée manu militari, forcée de tout abandonner et de fuir éperdument l'envahisseur. C'est ainsi que le Rwanda, en 1993, comptait 900.000 déplacés hutu subsistant dans d'immenses camps de fortune abritant chacun de l'ordre de +/- 20.000 « déplacés » et ce, dans des conditions de vie plus que lamentables.

Il est donc clair que de par une action coordonnée et menée de main de maître dans les trois domaines qui viennent d'être abordés, le FPR parvint à fragiliser l'Etat

rwandais et à déstabiliser la société rwandaise.

Il faut souligner que ces activités subversives ne connurent aucune solution de continuité de 1990 à 1994, certaines, en particulier au niveau international, furent initiées bien avant octobre 1990. Elles s'inscrivaient dans la stratégie de prise du pouvoir par la force conçue par le FPR.

### *Fight and Talk*

D'une rétrospective des événements survenus sur le terrain de janvier 1991 à juillet 1994, quatre phases se dégagent. [3]

La phase 1 s'inscrit dans la guerre de guérilla initiée par le FPR.

Ø Janvier 1991, action éclair sur Ruhengeri couronnée de succès.

Ø 17 février 1991, un cessez-le-feu est déclaré à Zanzibar.

Ø 19 février 1991, lors d'une réunion tenue à Dar Es-Salaam, les chefs d'Etats du Rwanda, du Burundi, de Tanzanie, de l'Ouganda et du Zaïre désignent Mobutu comme médiateur et le chargent de résoudre pacifiquement le conflit. Les accords de Nsele du 29 mars 1991 concrétisent la chose et, en octobre 1991, le premier GOMN (Groupe d'Observateurs Militaires Neutres) est mis en place sous l'égide de l'OUA (Organisation de l'unité africaine).

La phase 2 relève du même cadre.

Ø 24 mai 1992, le FPR s'en prend à Byumba et lance simultanément ses troupes sur l'axe Kabale-Mulindi-Byumba. Les FAR, après de violents combats reprennent Byumba. Mulindi, principale usine de traitement du thé du pays, tombe aux mains du FPR qui y installera son siège permanent. Le front des FAR plie mais ne rompt pas. Il n'empêche que le FPR est à 60 Km de Kigali.

Ø 12 juillet 1992, un nouvel accord de cessez-le-feu, devant prendre cours le 31 juillet, est convenu entre les deux parties à Arusha. Il est également décidé de mettre en place un nouveau GOMN, cette fois avec l'appui logistique des pays occidentaux.

Ø 10 août 1992, début, sous la présidence du président tanzanien, Ali Hassan Mwinyi, de négociations officielles à Arusha ayant pour objectif de mettre fin au conflit. Dans cette optique, les questions de partage du pouvoir et de l'intégration des forces respectives doivent être abordées. Les exigences inconsidérées du FPR et les dissensions au sein du monde politique rwandais sont telles qu'en décembre 1992 les négociations sont rompues.

La phase 3 voit le FPR se tourner vers une guerre de type conventionnel.

Ø 3 février 1993. Ruhengeri est attaquée. Les FAR résistent, contre-attaquent et reprennent une ville dévastée. Le FPR se retire et porte son effort dans le Parc des Volcans en direction de Gisenyi.

Ø 8 février 1993, le FPR lance ses troupes sur l'axe Byumba-Base. Le front des FAR s'effrite, la liaison Kigali-Ruhengeri est coupée, les FAR doivent se replier à hauteur de Rushashi.

Ø 21 février 1993, sous pression, le gouvernement rwandais accepte la proposition de cessez-le-feu introduite par le FPR. Cette proposition prévoit le retrait des unités du FPR sur les positions occupées avant son offensive. En contrepartie, les FAR doivent rester sur les positions conservées en fin d'offensive. Le no man's land ainsi créé tombe sous la responsabilité toute théorique du GOMN II.

Ø 15 mars 1993, les négociations reprennent à Arusha sous la tutelle de la « Troïka » (USA, France et Belgique). Elles s'éterniseront jusqu'en août 1993.

Et pour cause, la matière est ardue. Ces accords abordent des points plus que sensibles :

Ø la question épineuse du partage du pouvoir ;

Ø la mise au point d'une période de transition de 22 mois durant laquelle un gouvernement et un Parlement associant le FPR et les diverses composantes politiques rwandaises doivent diriger le pays ;

Ø l'intégration des deux forces armées ;

Ø l'après transition qui se place sous le signe du recours au suffrage universel afin de redéfinir le paysage politique du nouveau Rwanda ;

Ø la mise en place d'une force de paix, la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), chargée de veiller à la bonne exécution des accords d'Arusha.

La phase 4 s'oriente encore plus vers le modèle conventionnel.

Ø Le 6 avril 1994, l'avion présidentiel est abattu.

Ø Timing parfait. Les hostilités reprennent immédiatement. Le FPR déclenche l'offensive finale. Les FAR s'effondrent. En juillet 1994, Paul Kagame s'empare de Kigali.

De l'analyse des trois premières phases, il ressort que le FPR a utilisé avec succès le procédé communément appelé « Fight and Talk », mis également en pratique par Yoweri Museveni dans sa conquête du pouvoir.

Ce procédé consiste à alterner opérations offensives et périodes de négociation.

Les opérations offensives de courte durée mais violentes, dont l'ampleur croît avec le temps et les succès engrangés, ont pour but de conquérir initialement une portion significative du territoire convoité. Succès aidant, cette mainmise sur ce territoire s'étend, s'amplifie et se confirme. Le but ultime réside en la destruction des forces armées de l'adversaire allant de pair avec la conquête du pouvoir.

A l'issue de chaque opération offensive, une demande de cessez-le-feu est introduite et, sous la houlette de diverses instances internationales et /ou régionales, est initiée une période de négociations qui s'étend sur plusieurs mois. Négociations auxquelles les deux parties sont, de par la force des choses, conviées et qui de ce fait confèrent une légitimité à la partie qui conteste le pouvoir établi : le FPR en l'occurrence.

L'utilisation de ce procédé a permis au FPR :

Ø de planifier et de préparer en toute quiétude ses opérations offensives durant les phases de négociations ;

Ø d'exploiter ainsi, à chaque fois, l'effet surprise du déclenchement d'une nouvelle offensive survenant brutalement alors qu'une phase de négociations est en cours ;

Ø par sa participation à ces négociations, de se profiler comme un interlocuteur légitime et respectable aux yeux de la communauté internationale ;

Ø de s'y profiler comme un mouvement libérateur et progressiste désirant participer à la naissance d'un nouveau Rwanda ;

Ø de parfaire la déstabilisation de la société rwandaise et la fragmentation du landernau politique rwandais en posant des exigences disproportionnées à un gouvernement qui sous la pression internationale et la situation sur le terrain se voit contraint d'y accéder, pareil contexte provoquant des remous internes.

Ce procédé « Fight and Talk » s'inscrit donc parfaitement dans la stratégie globale de prise du pouvoir par la force définie et appliquée par le FPR.

### *Conclusion*

Lorsque Paul Kagame reprend le commandement du FPR en octobre 1990, il est parfaitement conscient que détenir le pouvoir au Rwanda par le biais d'élections procédant du suffrage universel relève de l'utopie. Il sait que, comme lors des élections parlementaires du 25 septembre 1961, le hutu votera hutu[4]. Pénétré de cet axiome, Paul Kagame définit une stratégie axée sur la conquête du pouvoir par la force.

Il perçoit clairement que le poids politique acquis par le FPR dans le cadre des accords d'Arusha se verra réduit à la portion congrue à l'issue de la période de transition de 22 mois. En effet, tenant compte de l'importance relative des ethnies respectives (85 % hutu, 15 % tutsi), l'issue du lifting généralisé de l'appareil politique rwandais (chef d'Etat, exécutif, législatif et communal), via des élections procédant du suffrage universel sous l'œil vigilant de la communauté internationale, ne peut que lui être défavorable.

En avril 1994, il détient l'initiative sur le terrain. Les FAR sont aux abois et se cantonnent dans une défensive prudente et timide. La communauté internationale et les médias lui sont favorables. Le monde politique rwandais est en pleine tourmente. La société rwandaise est fragilisée et déstabilisée.

Il n'hésite guère. L'existence des accords d'Arusha et la présence de la MINUAR ne l'empêchent nullement de lancer l'offensive finale et de conquérir, but ultime, le pouvoir.

Le 4 juillet 1994, Kigali tombe aux mains de Paul Kagame. Le 18 juillet 1994, un « gouvernement d'union nationale » est mis en place à Kigali. Le FPR y détient tous les pouvoirs.

André VINCENT

Chef de la coopération technique militaire belge

Juillet 1991-Avril 1994

[1] Serge Desouter, avril 2007. – Rwanda : Le procès du FPR – Ed. L'Harmattan. Paris.

[2] Id.

[3] Données recueillies dans un document rédigé par Rick Anthierens - Contact - Bruxelles.

[4] Axiome confirmé en juin 1993 lors des élections présidentielles tenues au Burundi. A la surprise générale, le hutu Melchior Ndadaye est élu président alors que le tutsi Pierre Buyoya était donné gagnant par tous les observateurs.

[Saverwanda.org](http://Saverwanda.org)

12 Avril 2010